

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 2

Absents : 4

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à RETORNAZ Dominique)

Étaient absents : GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal – KWIATKOWSKI Johann – GRANGE Annick

Madame RIVAS Natacha est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-12-141

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- Vente d'un terrain à bâtir, de 474 m², situé lotissement des Casses, cadastré K 2829 et K 2831
- Vente d'un chalet de 4 pièces situé sur un terrain de 779 m², cadastré C 3560, situé 85 Chemin du Plan du Ruisseau (Les Granges)
- Vente un terrain à bâtir de 796 m² situé aux Clots, cadastré K 1779

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 04/12/2024

Publication : 04/12/2024

Valloire, le 04/12/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

